

Décision du Maire

N° 2026-146

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Augmentation de prix boutique

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 2 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 2025-15.12-12 en date du 15 décembre 2025 relative à la tarification pour l'année 2026 et déterminant notamment les limites des tarifs pour les produits vendus par les Musées ;
- Vu la décision du Maire n°2025-261 du 5 décembre 2025, complétée par la décision du Maire n°2026-099 du 5 août 2026 ;

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- L'augmentation du prix de trois romans vendus en boutique, en conformité avec leur prix de vente en librairie (prix du livre unique).

Les autres tarifs demeurent inchangés.

	Dénomination de l'objet	Prix HT	Prix TTC
	Le Goff, <i>La civilisation de l'occident médiéval</i> , Flammarion	10,14 €	10,70 €
	Maurice Druon, <i>Les rois maudits</i> , GF, Livre de poche	8,44 €	8,90 €
	Follet Mikhalov, <i>Un monde sans fin</i> , LGF Livre de poche	13,65 €	14,40 €

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mercredi 21 Octobre 2026

Le Maire

Déposée en Sous-Préfecture le :

Affichée le : 22/10/2026

22/10/2026



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Hôtel de Ville

BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex

tél 03 81 99 22 00

fax 03 81 99 22 64

www.montbeliard.com